



## Je suis assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires



Je souhaite évoluer vers un autre métier  
clerc aux procédures en étude d'huissier de justice

### MÉTIER

Le **clerc aux procédures en étude d'huissiers de justice** est chargé du recouvrement des dettes non honorées.

À cet effet, il organise la procédure contentieuse : ouverture des dossiers, respect des délais, vérification des actes et suivi financier du dossier.

Avec l'expérience, il réalise également des recherches juridiques, gère des dossiers complexes et joue un rôle de conseil auprès de la clientèle.

Selon la taille de l'étude, le clerc aux procédures peut être spécialisé dans le recouvrement de certains types de dossiers ou polyvalent et intervenir sur tous types de litiges. Certaines études pratiquent aussi

le recouvrement amiable, auquel cas leurs Clercs aux procédures assurent cette mission.

Ce métier s'exerce sous statut salarié.

### ACCÈS AU MÉTIER

S'il n'y a pas de conditions spécifiques d'accès au métier de clerc aux procédures, le niveau Bac est le niveau minimum.

### FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau BAC + 2 :

- DUT Carrières juridiques.
- Clerc aux procédures. Créé par l'ENP (École Nationale de Procédure) cette formation est accessible aux salariés des études d'huissiers justice dans le cadre de la formation continue. Un baccalauréat général ou 3 ans d'expérience dans une étude d'huissier de justice sont requis. Cette formation de 235 heures sur 9 mois est dispensée par l'ENP rattaché à la Cour d'appel de la localisation de l'étude de l'employeur.

*Pour plus d'informations sur les certifications professionnelles, consulter le site de France Compétences.*

### PARCOURS DE MOBILITÉ

L'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires peut évoluer vers le métier de clerc aux procédures en étude d'huissier de justice car il a des compétences transférables vers ce métier.

Ses compétences en gestion de dossiers et son expérience dans le suivi de dossiers complexes sont des atouts qu'il peut valoriser.

Cependant, l'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires devra acquérir les compétences liées aux domaines d'intervention des études d'huissier de justice tant au niveau des activités réservées que des activités concurrentielles pour prendre en charge les dossiers de recouvrement des dettes, qui lui sont confiés.

En fonction des attendus du poste et de l'employeur, il pourra soit :

- acquérir les compétences en situation de travail et au terme d'une année à temps plein, s'il souhaite obtenir la qualification de clerc aux procédures, déposer un dossier de VAE ;
- suivre la formation dans le cadre de la formation continue ;
- s'il répond aux conditions d'éligibilité être recruté en contrat de professionnalisation et suivre la formation en alternance.

### COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de clerc aux procédures d'huissier de justice.

Activités de l'assistant en étude de mandataire ou d'administrateur judiciaires	Degré de transférabilité vers clerc aux procédures en étude d'huissier de justice
Assistance à la gestion des dossiers de procédures collectives	😊
Secrétariat administratif	😊
Assistance au traitement social des dossiers de procédures collectives	✘

😊 Fort

✘ Non transférable

### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Gestion des dossiers de recouvrement.
- Rédaction des actes juridiques spécifiques aux études d'huissier de justice.

### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le métier est sédentaire et s'exerce sous la responsabilité directe de l'huissier de justice. Il requiert de l'autonomie et de la responsabilité dans la gestion des dossiers.

L'image du métier n'étant pas toujours positive, cela peut être générateur de stress.



### ALLER PLUS LOIN

- Ompl, fiche métier clerc aux procédures d'huissier de justice
- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- [www.enp-formation.fr](http://www.enp-formation.fr)
- [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)
- [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.